



**ECOLE
SAINT-REMACLE**

Rue des Jardins, AYE

084/31.33.67

0470/17.91.94

ESM garderie: 0498/57.93.80

2015/2016 en maternelle

DISPOSITIONS PRATIQUES POUR PAPA ET MAMAN

<http://www.ecole-saint-remacle.be>

Consultez régulièrement ce site: vous y verrez les menus, les congés, des photos, nos activités, nos projets, etc...

LA RENTREE:

Une réunion d'information est prévue dès après la rentrée afin de vous présenter les habitudes de classe, les projets prévus, les outils pédagogiques utilisés, les apprentissages planifiés. Un document d'invitation à cette réunion vous parviendra début septembre 2015.

LE MATIN :

Vous avez le choix de l'heure d'arrivée:

- ◆ Si vous devez partir plus tôt pour aller travailler, vous rentrez dans l'école par le réfectoire et vous confiez votre enfant à la dame qui accueille les enfants à partir de 7h15.
- ◆ Dès 8h10, vous pouvez le conduire à l'entrée de la classe, près de son institutrice. En 2^o/3^o maternelle, votre enfant est capable de déposer lui-même ses collations. Tous les enfants de 2^o/3^o maternelle doivent être arrivés pour 8h30, et ceux de 1^o maternelle pour 8h45. En cas d'arrivée tardive, pensez à passer au bureau du directeur avant d'entrer en classe.

LES COLLATIONS :

Votre enfant ne garde ni bonbon, ni chewing-gum en bouche ou dans les poches lorsqu'il entre en classe. Après avoir dit bonjour à son institutrice, il dépose sa collation à l'endroit prévu. La boisson ne doit pas être conditionnée dans un tétrapack. Les sodas et autres boissons énergisantes ne sont pas les bienvenus à l'école. Le mercredi, tous les enfants de la classe mangent un fruit que vous avez préparé (lavé, pelé, coupé,...) dans une boîte. Pour les autres jours, *le plan « Pas de ja-loux »* est d'application:

| <i>lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> |
|---|---|---|---|---|
| <i>Un produit laitier (ex: yaourt)</i> | <i>Un biscuit sain, une ga- lette saine (sans chocolat)</i> | <i>Un fruit ou un légume</i> | <i>Ce que je veux, sauf des chips!</i> | <i>Des céréales: tartine, Kellog's, ...</i> |
|  |  |  |  |  |
| Un fruit peut remplacer n'importe quelle collation, n'importe quel jour. | | | | |

Les anniversaires du même mois sont regroupés et fêtés ensemble, il ne faut pas apporter de collation ce jour-là. Un arrangement se fera avec les parents et l'institutrice en début d'année scolaire pour la participation et l'organisation pratique.

LE MIDI:

Vous pouvez venir chercher votre enfant à la porte de la classe entre 11h55 et midi et le ramener à partir de 13h dans la cour. Avant que les portes des classes n'ouvrent, par respect pour les enfants et les enseignants, **MERCI D'ATTENDRE DANS LE SAS D'ENTREE.**

Votre enfant peut aussi dîner au réfectoire. Il apporte ses tartines et sa boisson (sauf tétrapack), avec lesquelles il peut demander un bol de soupe (0,50 €) ou il peut recevoir un repas chaud, avec potage, boisson et dessert (2,60 €). Une fois par semaine, il peut demander une portion de frites (1,20 €). Elle lui sera servie avec de la sauce. Pour respecter un équilibre diététique, votre enfant doit amener un mets accompagnant sa portion de frites (viande, légume, tartines,...)

Pour recevoir le repas chaud, il faut le commander à la personne qui effectue la garderie du matin dans le réfectoire. Les réservations par téléphone ou par mail sont à utiliser de manière exceptionnelle.

Pour vous éviter des oublis ou des complications, il vous est possible de demander une inscription jusqu'à la fin de l'année, à n'importe quel moment. Cette inscription jusqu'à la fin de l'année peut être aussi annulée à n'importe quel moment. Si votre enfant est absent et inscrit au dîner chaud « à l'année », merci de prévenir de son absence en classe, mais aussi de son absence au repas chaud, afin que ce dernier ne vous soit pas comptabilisé sur votre relevé de frais du mois.

Il peut se faire réchauffer au micro-ondes (0,30 €) ce qu'il a apporté, pour autant que ce soit occasionnel. Les repas type fast-food ne sont pas les bienvenus au réfectoire.

LE RETOUR:

La porte de la classe s'ouvre à 15h25 (11h55 le mercredi). A partir de 15h30 (midi le mercredi), une garderie est assurée au réfectoire jusqu'à 17h30 (13h le mercredi). Le service de garderie peut être contacté au 0498/57.93.80.

Les couloirs ne sont accessibles aux parents qu'à partir de 15h20 et 11h50. Les animaux attendent leur maître dehors.

POUR LES 1° MATERNELLES (Y COMPRIS LES PRE-MATERNELLES):

- ♦ Ecrire le prénom de l'enfant à l'extérieur et en grand au dos de sa mallette, à l'intérieur de son manteau, son bonnet, son écharpe, ses gants.
- ♦ Apporter une boîte de lingettes et de mouchoirs.
- ♦ Pour la sieste, apporter une couverture et éventuellement un coussin, sur lesquels vous aurez pris le soin d'indiquer le prénom et le nom de votre enfant. Ceux-ci sont repris avant chaque congé pour être nettoyés.
- ♦ Déposer des habits de rechange dans le casier personnel (Vérifier l'emplacement avec l'enseignante): tee-shirt, slip, pantalon, chaussettes et un petit sachet plastique. Ces effets personnels sont à renouveler chaque fois que votre enfant a un « petit accident » à l'école.

SANTE PROPRETE ORDRE ET HYGIENE:

Votre enfant apporte sa collation ou ses tartines dans son cartable, plus solide et plus facile à identifier en cas de perte qu'un sachet en plastique. Les bouteilles en verre sont interdites car dangereuses en cas de chute.

Vous devez noter le nom de votre enfant sur chaque boîte, récipient ou sac, ainsi que sur les vêtements. Très régulièrement, les objets qui traînent dans l'école sont rassemblés au coin des objets perdus dans le sas d'entrée. Dès qu'un objet ou un habit est perdu, vous pouvez aller voir à cet endroit. Au bout de quelques semaines, ce qui reste est donné à un service d'entraide.

Régulièrement, pensez à vérifier la chevelure de votre enfant et signalez aussitôt à l'école une présence de lentes ou de poux. Un enfant porteur de lentes ou de poux et qui ne reçoit pas de traitement ne pourra revenir à l'école qu'avec un certificat médical.

Lorsque votre enfant est malade, il s'abstient de venir à l'école pour éviter la contagion. S'il n'a qu'un refroidissement, il peut venir mais il passera ses récréations dehors pour bouger et s'oxygéner...

Les médicaments ne se donnent pas à l'école, sauf avec autorisation expresse signée du médecin.

SECURITE:

Les enfants repris par leurs parents doivent bien rester près d'eux dans les couloirs et les abords de l'école. Si une personne autre que la personne légalement responsable doit venir reprendre votre enfant, merci de prévenir l'enseignante et/ou la direction.

COMMUNICATIONS ECRITES IMPORTANTES :

Certains documents importants comme les relevés de compte, les dates des congés et activités spéciales, les invitations à des réunions de parents, la liste des repas... seront distribués au fil de l'année.

Ces documents seront placés dans le casier des enfants. Merci de vérifier régulièrement le contenu de ce casier.

D'AUTRES RENSEIGNEMENTS ?

Madame Catherine Jaspard, directrice 084/31.33.67 ou GSM 0470/17.91.94



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

ECOLE SAINT-REMACLE

Rue des Jardins, AYE

084/31.33.67

0470/17.91.94

Mercredi après-midi:

Le mercredi de 12h15 à 13h : 0,85€ par enfant

Le mercredi après-midi, un transport TEC PROXIBUS avec convoyeuse est organisé jusqu'au Complexe Saint-François gratuitement pour les enfants non repris à la garderie à 13h. Les enfants âgés de 6 ans et doivent posséder une carte Mobib afin de pouvoir emprunter ce bus. Cette carte est disponible au prix de 5€ et demeure valable durant plusieurs années. Elle s'obtient au bureau TEC (084/327280), Rue du Marlida, 14 à 6900 Marloie ou via le site www.infotec.be. Le transport des enfants de 6 à 12 ans est gratuit. Il appartient à chaque famille de s'inscrire à l'Espace Parents-Enfants au Complexe Saint-François (au 084/32.69.85 084/32.69.86) et d'aller y récupérer ses enfants en fin d'après-midi.

- De 15h45 à 16h30: **0,40€** par enfant. **Cette garderie commence par le goûter. Les enfants amènent leur goûter. En cas d'oubli, un fruit (légume) est éventuellement disponible. Ces fruits (légumes) gratuits sont fournis par le plan de promotion des fruits et légumes à l'école, soutenu par la région Wallonne et l'Europe.**

- De 16h30 à 17h30: 0,85 € par enfant

- De 17h30 à 18h: 1,00 € par enfant.

Moyen de paiement :

- ◆ Relevé de compte une fois par mois (via la mallette en primaire—le casier en maternelle)
- ◆ Paiement demandé dans les 10 jours. Sinon forfait de retard d'1,25 € par famille peut être compté. Ce relevé est toujours adressée au responsable légal de l'enfant (chez qui l'enfant est domicilié). **Un seul relevé** est donc envoyée **par enfant**.

A noter: les classes de dépaysement se paient par épargnes mensuelles sur un compte bancaire différent de celui des frais.

Déductibilité fiscale :

Les frais d'étude et de garderie sont fiscalement déductibles. L'**attestation** reprenant ces frais déductibles sera toujours adressé au responsable légal, chez qui l'enfant est **officiellement domicilié**.